



3 questions à Colette Duynslaeger

(Secrétaire Générale de la Fédération CGT des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications)

Fonction Publique : Le 18 janvier, la Fédération a appelé les personnels à faire grève. Peux-tu nous dire les raisons de cette journée ?

Colette Duynslaeger : Il s'agissait d'un appel pour les salariés de La Poste, dans l'unité des organisations CGT, FO, SUD et CFTC représentant près de 80% des personnels. Cette journée s'inscrivait dans un processus revendicatif face à la transposition des directives européennes de libéralisation des marchés postaux, mais aussi sur l'exigence d'ouvertures de négociations sur les revendications du personnel.

Le choix de la date nous a été imposé, puisque qu'il s'agissait du jour d'ouverture du débat à l'Assemblée Nationale de la loi dite de « *régulation postale* ».

L'objectif était de s'opposer au vote de cette loi qui vise à aller bien plus loin que la seule transposition et tend à transformer toute l'organisation de La Poste dans la gestion de ses activités et des personnels. Elle va entraîner des répercussions en contradiction avec les attentes des usagers en matière de service public et fera pression sur les salariés.

C'est en ce sens que nous ne prôtons pas le statu quo.

Au contraire de la dérive libérale, la CGT propose une alternative qui repose sur 3 grands axes :

- **Le renforcement du service public postal sur tout le territoire.**
- **Le développement des emplois et des capacités des hommes**
- **La transparence et la démocratie, le développement des coopérations : C'est ce que nous appelons « appropriation publique des activités postales.**

FP : Selon toi, comment ce temps fort s'articule-t-il avec les mouvements du 19 janvier à la SNCF et du 20 janvier dans la Fonction publique ?

CD : Elles sont pour moi très cohérentes et constituent une réponse unitaire, forte et massive aux agressions du gouvernement et du MEDEF à l'égard des salariés des services publics et aux choix politiques de privatisation au mépris des besoins de la population.

Certains, et pas seulement dans notre fédération, y voyaient « *un manque de coordination* » de nos fédérations, voir de la confédération. Pour notre part nous ne

voyons pas dans ces différentes initiatives un éparpillement de nos forces. Au contraire, elles marquent une volonté des salariés des services publics de lutter pour imposer le développement de véritables services publics qui participent efficacement à une nouvelle croissance assise sur l'emploi industriel et qui répondent aux besoins et au respect des droits fondamentaux de la population. Par la même, elles contribuent à mieux appréhender l'intérêt des convergences.

Les rendez-vous ne manquent pas, avec d'ores et déjà le 5 février, mais aussi celui du 19 mars à l'échelon européen.

FP : Vous avez tenu votre congrès au mois de novembre dernier. Quelles sont les grandes orientations tracées pour les 3 ans à venir ?

CD : Le thème de notre congrès était « *être organisé sur le lieu du travail un gage d'efficacité et de conquêtes sociales* » ; les orientations que nous y avons décidé s'articulent autour de 4 thèmes :

- 1) **La place et le rôle du syndicalisme CGT dans le contexte actuel**, incluant le rapport du syndicat au politique, l'Europe et le traité constitutionnel, la situation internationale et l'engagement de toute la CGT, du national au lieu du travail, pour donner une dimension plus large à notre investissement sur ces questions.
- 2) **Le droit à la communication : un enjeu de démocratie, de citoyenneté et de progrès social**, incluant l'enjeu du service public, la question de l'appropriation publique totale des activités du secteur postal et des télécommunications et du statut du travail salarié.
- 3) **60 000 syndiqués organisés sur le lieu du travail :** en lien à la fois avec la charte de la vie syndicale et le Plan National de Syndicalisation, avec l'objectif de doubler le nombre d'adhésions réalisées chaque année
- 4) **Une fédération du secteur en capacité de relever les défis**, en lien avec le débat sur les structures, de la section syndicale à la fédération, en passant par le rôle et la place des syndicats départementaux et des unions régionales, fixant les priorités nationales telles l'Ile-de-France, le travail en direction des cadres, des retraités et des femmes salariées.